

31 DEC. 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 décembre 2012
à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 19 décembre 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

ABSENT EXCUSÉ :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 Décembre 2012 à 14 H 30 à La Roche Bernard

3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2013

I - ORIENTATION GENERALES

Les participations statutaires, après une longue période de stabilité ont été revues à la baisse depuis 3 ans dans l'objectif de stabiliser celles-ci à 500 000 € par an dans les prochaines années. Rappelons que la participation de chaque Département a diminué de 814 000 € en 2009 à 769 000 € en 2010, puis 700 000€ en 2011, puis 600 000 € en 2012. Une nouvelle baisse des participations statutaires de nos départements à 500 000 € (soit près de 40% depuis 2009) est l'hypothèse prise en compte pour bâtir le budget 2013 puis les prochains exercices

L'analyse des exercices précédents montre que les dépenses réelles de fonctionnement des activités s'élèvent à 3,5 M€ (hors actions particulières). Le budget 2013 est calqué sur ce niveau de dépense. Les orientations sur les prochains exercices sont la stabilisation voire la baisse des charges de fonctionnement. ... Il s'y ajoute les dépenses pour financer les actions sur le bassin dont le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) qui peuvent inégalement (selon les programmes) affecter les prochains exercices. Il est à noter que ces programmes apparaissaient sur les derniers exercices comme des dépenses d'investissement et que des subventions importantes financent ces actions.

Les recettes de fonctionnement sont principalement amenées par le budget de l'eau potable (entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), les apports des membres départements de l'IAV 1,5 M€ et d'autres subventions (Agence de l'eau, Régions...).

Concernant les investissements, le niveau moyen minimum dans le cadre des missions de base de l'IAV est estimé entre 1 à 2 M€ chaque année (sans prendre en compte les grands projets). Les recettes actuelles permettent de financer sans recourir à l'emprunt. Ce dernier est réservé aux nouveaux investissements (écluses, extensions usine, feeders...). Les investissements courants sont principalement destinés aux équipements existants et doivent être autofinancés par la section de fonctionnement.

Concernant les grands projets, il convient d'engager en 2013 une programmation financière pour définir les priorités, la durée et les sources de financement.

Concernant le budget annexe de l'eau potable, « L'eau paye l'eau » est bien le principe qui s'applique à ce budget, mais il peut contribuer au budget principal pour financer des charges générales. Les recettes actuelles et le recours modéré à l'emprunt permettent d'envisager les investissements prévus et validés à ce jour. Une programmation financière est néanmoins indispensable et doit être validée au moment du vote du budget. Un nouveau dispositif budgétaire est proposé qui permettra de reporter un excédent croissant jusqu'en 2015 qu'il convient de justifier par la programmation de gros projets. A ce stade des projets validés, on peut envisager un niveau de 2 M€ pour 2013 et 2014 puis autour de 7 M€ pour les 5 années suivantes.

En cas d'une prise de décision de construire une deuxième écluse en 2013, ceci impacte le budget annexe mais encore davantage le budget principal. Il sera nécessaire de revoir une programmation sur une durée plus longue pour diminuer l'impact financier et le recours à l'emprunt.

De ce fait, et tout en poursuivant le travail de refondation de l'établissement pour conforter son action dans la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin, il nous faudra continuer à diversifier nos ressources. En outre, la rigueur de gestion devra être reconduite et encore développée pour accompagner la transformation de l'établissement.

II - LES POLITIQUES DE L'IAV ET LEUR EVOLUTION EN 2013

A) Moyens généraux et ressources humaines

Il est proposé de faire évoluer de plus de 29 % les charges à caractère général (soit + 373 000 € par rapport à 2012) pour financer les actions sur le bassin (dont le PAPI), estimées à 580 400 €, tout en diminuant, parfois de moitié, les dépenses courantes telles que les locations de matériel, l'entretien des terrains ou du matériel, les frais de colloques et de réception...

La masse salariale n'évoluerait que de 0,54 % (1 670 000 € en 2013) malgré la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des besoins en emplois occasionnels ou saisonniers, du fait du non-remplacement d'un agent du service « milieux naturels ».

Quant aux charges financières, les intérêts de la dette baisseraient de 15 % (139 000 € en 2013) par l'absence de mobilisation d'emprunt en 2012.

B) Le Domaine Public Fluvial

Après plusieurs années d'incertitudes sur l'avenir de notre gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) sur la Vilaine aval, plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2012 et permettent de proposer enfin un nouveau cadre conventionnel.

Rappelons que depuis 1989, une convention dite de « concession » nous confiait la gestion de ce domaine public, entre Malon, la Potinais et la mer. Le transfert de propriété du DPF de l'Etat à la Région s'est achevé le 1er janvier 2010, avec celui des personnels précédemment affectés dans les services de l'Etat mis à la disposition de la Région, et travaillant jusqu'ici dans les différentes structures « concessionnaires ».

Entre 1989 et 2012, L'IAV a cofinancé le gros entretien et le fonctionnement de la « concession » sur ses fonds propres, pour un total de 13,6 Millions d'euros ; ce fort investissement se traduit par un bief en excellent état d'entretien.

La Région Bretagne a souhaité une séparation nette des hommes et des moyens, alors que nos équipes tant sur le DPF que sur le barrage étaient extrêmement imbriquées. Nous avons souhaité et obtenu que le travail de séparation se fasse à partir d'une analyse précise des objectifs et des missions secteur par secteur. Au final, la Région Bretagne reprendrait la gestion directe en amont de la confluence avec l'Oust, là où les objectifs de navigation dominant, alors que nous continuerions d'agir entre cette confluence et la mer (barrage compris), là où les objectifs de production d'eau potable de lutte contre les inondations et de préservation des milieux sont prioritaires.

Au vu de cette grille d'analyse, les transferts de personnels pourraient se compenser et être équilibrés en termes de postes.

Un projet final de convention pourrait être proposé prochainement au Conseil, et ainsi nous pourrions entrer en 2013 dans la mise en place effective de cette nouvelle organisation. Il n'est évidemment pas envisagé de brûler les étapes dans les prochains mois, afin que ces changements soient bien appropriés et vécus par l'ensemble des agents.

Concrètement, il est proposé pour 2013 un budget annexe « Concession » *a minima*, reprenant en section d'investissement le déficit de 2012 (85 000 €) financé par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) (67 000 €) et l'excédent de fonctionnement 2012 capitalisé (85 000 €), d'où une inscription d'équilibre en dépenses de 67 000 €.

En section de fonctionnement, les crédits sont réduits aux dépenses courantes obligatoires chiffrées à 120 000 € (pour 191 000 € en 2012). S'agissant de la masse salariale, son estimation prévisionnelle à 128 000 € (122 300 € en 2012) sera soumise à débat et revue dans le courant de l'année.

Le financement de la section est apporté par les revenus du DPF pour 29 000 €, une participation de la Région Bretagne ramenée à 80 000 € et un versement d'équilibre du budget principal de 40 000 € (242 000 € en 2012)

Pour conclure et élargir, cette proposition est dans la pratique probablement la moins mauvaise possible, mais laisse constater que la cohérence hydrographique a été malmenée, et que le transfert de propriété de l'Oust et de la Vilaine aboutit encore à de nombreuses incohérences.

C) Les ouvrages

L'essentiel des crédits à inscrire à ce titre concerne le barrage d'Arzal. La révision vingtennale de l'écluse représente la principale opération financière (880 000 € HT) qui démarrera fin 2013 pour se terminer avant le printemps 2014. Concernant le barrage, une programmation de la révision des 5 vannes sera élaborée en 2013 pour une mise en œuvre de 2014 à 2020

Le projet de nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal reste en attente; le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à ARTELIA fin 2010, avec un premier ordre de service limité à l'étude de propagation de la salinité. Fin 2012, des financements européens ont été obtenus via le projet DROP, qui permettrait de bénéficier de 50% de subvention pour cette partie du projet. Le sujet concerne essentiellement la production d'eau potable et il est principalement développé dans la partie du document dédiée au budget de l'usine d'eau. Une étude de faisabilité sera parallèlement menée pour déterminer les possibilités de production énergétique en profitant de l'opportunité de travaux de génie civil de la nouvelle écluse.

Le projet de la deuxième écluse paraît une priorité pour répondre aux problématiques des usages de l'estuaire et de la production de l'eau potable. Cette question a été abordée lors de la visite des Présidents de chaque département. Il reste à boucler le financement et à bâtir une programmation de tous les investissements pour valider la faisabilité économique et de conserver à terme les équilibres budgétaires. Une recherche des diverses sources de financements est à mener.

Par ailleurs, différents travaux d'amélioration des ouvrages et navires sont prévus pour plus de 90 000 €, peinture des portiques des batardeaux (15 000 €), remplacement de la chaudière de l'atelier (12 000 €), travaux sur la passe à poissons (21 500 €), peinture de la tour de Cran (7 000 €), révision des pompes de vannage de l'Isac (14 000 €), travaux sur navires (18 000 €).

D) Les inondations

Le cadre de notre intervention se place dans le droit fil des missions d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), et nous pouvons nous prévaloir d'une cohérence d'actions que d'autres grands bassins ont des difficultés à mettre en œuvre. En effet, notre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) permet de dresser le cadre des politiques à mener, et le PAPI (signé le 26 novembre 2012) le complète sous l'angle opérationnel. Pour parfaire le dispositif, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et le Président de l'IAV.

Les évolutions qui se dessinaient lors des derniers exercices ont été confirmées ; aujourd'hui, la logique des grands travaux a été délaissée, au profit des actions de prévention, de reconquête des champs d'expansion ou de ralentissement dynamique, plus respectueuses de l'environnement et présentant un meilleur rapport coûts/bénéfices.

Le programme du PAPI Vilaine a été élaboré pour 4 ans de 2012 à 2015 ; il est prévu une réévaluation à mi-parcours (2014) du programme PAPI Vilaine qui, aux vues de son avancement et de sa durée, pourrait être prolongé si besoin.

Trois principes fondamentaux issus des conclusions du diagnostic et de la concertation sont à la base de sa stratégie. En premier, la reconnaissance d'un risque avéré sur le bassin de la Vilaine qui nous impose de développer des actions prenant en compte la réalité de ces risques afin de ne pas les aggraver et d'en limiter les conséquences. En second, la nécessité d'une réflexion à l'échelle d'un bassin versant. La prise en compte du risque passe par une gestion globale et cohérente des bassins hydrographiques y compris hors zone inondable pour ne pas aggraver les écoulements. Une solidarité entre territoires amont et aval et entre secteurs ruraux et urbains est indispensable. Enfin, la priorité est donnée aux actions de prévention.

Ainsi, dans le PAPI, les projets de protection contre les inondations prennent en compte les enjeux environnementaux et peuvent être appréhendés dans une approche globale à l'échelle du bassin versant. Il convient de favoriser les actions de ralentissement des crues et la restauration des zones d'expansion des crues. L'information préventive sur les risques, l'amélioration de la gestion de crise, la meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme et les actions de réduction de la vulnérabilité sont autant d'outils de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens et des collectivités dans cette démarche. Une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme est notamment un des enjeux fort des années à venir. Le risque inondation doit être intégré dès la phase de conception des projets d'aménagement ou de la réalisation ou révision d'un SCOT ou d'un PLU pour devenir une composante du projet urbain et être intégré dans la planification spatiale.

L'étude de requalification de la zone portuaire et de la confluence Oust-Vilaine sera disponible en 2013 et permettra de débattre des maîtrises d'ouvrages entre l'IAV, la ville de Redon et la Communauté de Communes du Pays de Redon.

L'IAV poursuivra en 2013 sa politique de prévention (repère de crues, Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), actions de sensibilisation, réduction de la vulnérabilité) visant à maintenir aussi vive que possible la conscience du risque inondation sur le bassin, ainsi que le développement des outils d'expertise et d'aide à la décision (modèle hydraulique, base de données enjeux en zone inondable), l'ensemble de ces actions étant proposé pour 85 000 €. On ajoutera à cette liste, toutes les actions d'expertise et d'appui aux collectivités locales pour les épauler dans leurs réflexions sur les inondations et plus généralement sur leurs aménagements hydrauliques.

Pour ce qui est des travaux, ils se limiteront en 2013 à la dernière phase du projet de confortement de la digue de l'étang de la Forge à Moisdon la Rivière, opération pour laquelle l'IAV agit en tant que mandataire du Syndicat du Don.

Enfin, le programme Européen InterReg « WAVE » s'est terminé avec succès, même si nous devons déplorer notre consommation de crédits limités. Il se prolongera par un nouveau programme « DROP », toujours axé sur l'hydraulique mais cette fois-ci du côté des déficits à l'étiage (voir le paragraphe sur le barrage d'Arzal).

E) Les Milieux naturels

Les Marais de Vilaine

Conformément aux souhaits du Conseil, l'IAV s'est désengagée de l'action directe sur les marais de Vilaine. L'ensemble du périmètre Natura est donc maintenant couvert par des opérateurs locaux, et notre mission pourra se confiner au rôle de coordination et de conseils techniques. Les moyens en fonctionnement et en investissement seront donc très réduits et limités à l'animation du site Natura 2000, ainsi que quelques études de suivi environnemental.

Dans le cadre du projet InterReg WOW, un travail sera mené sur la valorisation économique des prairies humides. Les secteurs tests seront les marais du Trévelo et ceux de l'Isac. Près de 115 000 € seront inscrits pour l'ensemble du projet WOW.

La Jussie et autres espèces envahissantes.

Dans le cadre de la réorganisation de nos actions sur le DPF avec la Région Bretagne, les chantiers d'arrachage faisant appel à des prestataires seront très limités, voire inexistantes.

L'exploitation des dernières campagnes de télédétection sera menée, mais limitée en temps et chiffrée à 23 000 €. Elle permettra de compléter les suivis de terrain associés à la mise en place d'une nouvelle gestion du vannage de l'Isac. Par ailleurs, l'accent sera mis cette année sur des tests de réhabilitation des prairies humides envahies par la Jussie.

L'inventaire des cours d'eau

C'est une action initiée en 2007 pour répondre aux préconisations du SAGE. En 2012, cette action a été relancée par la réalisation de deux inventaires, l'un conduit en régie, l'autre confié à un prestataire extérieur. Le bilan de ce test permettra d'orienter le mode de réalisation des 3 inventaires qui sont proposés en 2013, l'un par un bureau d'études, les deux autres en régie pour un total de 129 000 €.

L'Estuaire

La modélisation hydro-sédimentaire de l'estuaire est maintenant opérationnelle, et les résultats de ce travail complexe sont particulièrement utiles pour éclairer les décisions quant aux actions éventuelles sur l'estuaire. Des utilisations ponctuelles du modèle, et surtout la réalisation d'outils de communication présentant les résultats acquis sont proposés en 2013 pour 31 000 €. En 2013, une campagne de bathymétrie fine de l'ensemble de l'estuaire, comme nous nous sommes engagés à mener régulièrement, sera complétée par une interprétation sédimentologique pour 51 000 €.

La poursuite de l'animation du Comité d'estuaire, qui est une instance de concertation particulièrement importante pour la mise en œuvre de nos actions, est répertoriée à côté des crédits généraux d'animation de la CLE.

Pour poursuivre et élargir ces travaux du Comité d'Estuaire, il apparaît souhaitable de construire avec l'ensemble des acteurs un projet de gestion intégrée de ce domaine (coût : 78 000 €). Ce travail s'inscrit dans la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) initiée et subventionnée par la Région Bretagne. Les crédits nécessaires à la réalisation de la première phase de ce travail (diagnostic) sont proposés. Une analyse des flux bactériens dans l'estuaire sera également menée, pour servir à la fois à la préparation de la GIZC et aux travaux généraux de connaissance de l'estuaire.

Le désenvasement ponctuel à l'aide du roto-dévaseur sera poursuivi. Des crédits d'entretien et de maintenance sont proposés. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral autorisant ces dragages, des analyses chimiques et sanitaires des coquillages sont à prévoir.

Au total, ce sont plus de 250 000 € de crédits qui sont proposés pour l'ensemble de ces actions sur l'estuaire.

Les Poissons migrateurs

La politique de restauration des poissons migrateurs sur le bassin s'est construite autour du suivi de la passe du barrage d'Arzal, mais s'est progressivement étendue à l'ensemble du bassin. La mise à disposition de notre expertise, de nos données et logiciels nous confère une reconnaissance nationale et européenne. En retour, ces missions bénéficient d'un excellent taux de financement extérieur.

Le suivi général des poissons migrateurs sur le site du barrage est la première pièce du dispositif. Les comptages sur les passes sont complétés depuis l'an dernier par un suivi par une caméra acoustique de la dévalaison de l'anguille adulte. Outre son aspect scientifique (comptage, enregistrements vidéo, enrichissement des bases de données, modélisation ...) notre passe à poisson est un espace touristique et pédagogique que nous proposons de rénover par des travaux légers.

Des actions de suivi et de comptage sont également réalisées sur le bassin de la Vilaine. En complément de la base de données répertoriant les ouvrages, ces études sont un point d'ancrage précieux pour améliorer l'assistance opérationnelle aux structures de bassin. Elles seront réalisées à budget constant par rapport à l'exercice 2012.

F) Le soutien aux syndicats de bassin

Comme décrit l'an dernier, le travail avec les syndicats de bassin continue à se renforcer, en particulier en lien avec la révision du SAGE Vilaine. La contractualisation avec les Régions, l'organisation du réseau des techniciens et des journées d'échanges techniques, la mise en place de la formation des nouveaux élus témoignent de l'importance de cette action. Un réseau des techniciens "Vilaine" s'est affirmé progressivement. Des nouveaux outils comme la base de données « obstacles », le logiciel de suivi des Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA), les interfaces cartographiques, le site internet viennent aider ce travail de mutualisation et de conseils. Des formations techniques (tête de bassins, dialogue avec les riverains ...) sont prévues, ainsi que des formations « conduite de projet » et « comptabilité publique » en partenariat avec le CNFPT Bretagne.

Dans ce cadre, on soulignera l'importance des moyens d'information géographique mis en communs ; la mission de l'équipe de géomatique est particulièrement importante aux côtés des deux techniciens de l'assistance aux syndicats de bassin.

Au total, c'est un budget de fonctionnement de 28 000 € qui est proposé.

G) la Révision du SAGE

Pratiquement toute l'équipe de l'IAV s'est mobilisée afin que ce prochain SAGE exprime un véritable projet de bassin porté par notre établissement. Au-delà de l'intérêt technique évident de cette démarche, la motivation de l'équipe s'est renforcée par cette approche très transversale de nos actions. La démarche arrive enfin à son terme.

L'année 2013 devrait en effet être l'année de la fin de rédaction du SAGE et de la mise en œuvre des différentes procédures de consultation du Comité de Bassin, des Collectivités et du public. Les crédits proposés, pour 209 000 €, visent ainsi à terminer la rédaction et son expertise juridique, mener l'évaluation économique formelle, et enfin préparer l'évaluation environnementale. La réalisation de ce dernier document, qui doit être réalisé selon les prescriptions de la directive européenne 2001/42, était prévue comme une prestation extérieure, mais les premières consultations (70 000 €) nous amènent à proposer une réalisation en régie (embauche d'un technicien contractuel pour 4 à 5 mois) afin de diminuer les coûts et rester dans l'estimation initiale fixée à 20 000 € TTC.

H) Production d'eau potable Usine

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante. Au démarrage du service, entre les années 1970 et 1980, les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, nous ont permis de dégager avec le temps des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la région.

Notons au passage que grâce à notre « unité de caisse » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'eau potable participe, à hauteur de 50 %, à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage et couvre également la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...) ainsi que l'ensemble de la masse salariale, aux frais généraux et aux amortissements du barrage depuis 2012.

Le début de l'année 2012 a vu la mise en service de la deuxième tranche de l'interconnexion Férel-Rennes.

Concernant la restructuration de la filière de traitement de l'usine (opération globale à ce jour estimée à 26 M€), le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué mi-2012. En 2013, le diagnostic et l'avant-projet seront réalisés. Il sera notamment étudié l'opportunité d'augmenter la capacité de production de l'usine, en lien avec la finalisation de la liaison Férel-Rennes. La prudence doit néanmoins rester de mise pour anticiper, d'une part le développement du service, d'autre part les nouvelles contraintes normatives de Santé Publique sur l'eau (normes carbone, micropolluants). Des améliorations sur les performances de traitements sont nécessaires. L'objectif est de faire valider en 2013 par le Conseil d'Administration le programme définitif de travaux.

Des travaux divers, pour 200 000 €, sont par ailleurs prioritaires comme la mise aux normes des ascenseurs, des parafoudres des réservoirs et la mise en œuvre d'une chloration intermédiaire de la deuxième tranche Férel-Rennes.

Des études sont également à lancer dès début 2013 suite à la demande de l'Agence Régionale de Santé de mettre à jour les périmètres de protection de l'usine de Férel.

Enfin, le programme Européen InterReg « DROP », axé sur l'hydraulique mais cette fois-ci du côté des déficits à l'étiage a été accepté. Le programme intègre la question de la nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à ARTELIA fin 2010, avec un premier ordre de service limité à l'étude de propagation de la salinité. Les financements européens ont été demandés via le projet « Drop » permettent de bénéficier de 50% de subvention pour cette partie du projet. C'est l'opportunité pour approfondir ce point capital pour la production d'eau potable et d'avancer sur le projet de la deuxième écluse. Il est proposé de lancer cette partie qui permettra par ailleurs de répondre à plusieurs problématiques, et dont le coût s'élève à 540 000 €.

L'ensemble des crédits d'investissement prévus en 2013 s'élève à 965 000 € TTC.

Compte tenu des excédents reportés et des travaux à venir, et conformément à l'article L-2224-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget annexe « eau potable » peut être votée en excédent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement, qui doit être validé préalablement au vote du budget 2013 pour justifier de l'opportunité des réserves accumulées.

Enfin, il convient de valider la dénomination officielle de ce budget annexe, à savoir « eau potable », en substitution de l'ancienne dénomination « centrale d'eau ».

Conclusion

Comme en 2012, le budget 2013 sera équilibré, malgré la baisse des participations départementales, grâce à une gestion serrée des dépenses et un niveau d'investissement modéré.

Des économies sur les frais de structures, la stabilisation de la masse salariale et le transfert des missions exercées sur le DPF vers la Région Bretagne permettent de compenser les baisses de recettes pour mener les actions sur le bassin avec des moyens stabilisés. Pour les prochains exercices, il sera nécessaire de continuer ces efforts pour assurer les missions dans un contexte de stabilisation de nos recettes.

La révision du SAGE s'achèvera en 2013 et mobilisera en interne beaucoup de notre énergie.

La baisse du poids de la dette et la diminution des dotations aux amortissements libèrent des possibilités d'engager de nouveaux investissements dans les années à venir.

Concernant le budget de l'eau potable, des excédents importants sont générés dans un contexte de faibles investissements mais permettent aussi d'amorcer sans difficulté le programme de rénovation et de fiabilisation de la production d'eau potable.

L'année 2013 permettra de mener des études et des actions pour définir les projets de la deuxième écluse et de la zone industrielle à la confluence Oust-Vilaine. La décision de lancer ces projets, ainsi que leur financement, seront certainement à étudier lors du deuxième semestre. Il sera alors primordial de mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement avec la difficulté de mener de front ces gros projets tout en limitant le recours à l'emprunt par un lissage des dépenses sur plusieurs années. Des réserves sont également à constituer avec les excédents des exercices 2012-2013 (caractérisés par un investissement faible) permettant d'aborder les exercices 2015-2020 potentiellement porteurs de gros projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions présentées pour élaborer les budgets de l'Institution pour l'exercice 2013.



Pour Extrait Conforme
Le Président



Jean-François GUÉRIN